

Guide d'implantation et de développement de la CGT

dans une entreprise de sous-traitance

- 1) **Déterminer dans une entreprise donneuse d'ordre quels sont les sous-traitants :**
 - a) Par le CE avec les données comptables et en particulier sur l'Emploi
 - b) Par le DS qui peut notamment les demander dans une audience
 - c) Par le CHSCT qui peut demander les PPR (Plans de Prévention des Risques) qui sont une obligation légale entre donneurs d'ordre et sous-traitants

- 2) **Une fois, connu le nom d'un sous-traitant :**
 - a) Aller chercher des éléments comptables et notamment le code APE -NAF de l'entreprise sur le Registre de Commerce et des Sociétés <https://www.infogreffe.fr/societes/>
 - b) Avec le code APE - NAF, consulter la table de conversion afin de déterminer la convention collective sur <http://travail-emploi.gouv.fr/dialogue-social/negociation-collective/conventions-collectives/article/table-de-passage-entre-secteur-d-activite-et-convention-collective>
 - c) Voir s'il y a des élus (CGT ou autre OS) en allant sur <https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr/>
 - d) Voir UD(s) CGT pour questionner COGITIEL et voir s'il y a des adhérents CGT

- 3) **pour s'implanter et développer la CGT :**
 - CGT existante : En fonction de la convention collective existante, travailler d'une part entre syndicats de fédérations différentes au plan local (Y/C sur plusieurs départements) et d'autre part avec les structures interprofessionnelles UD et UL
 - CGT non Présente : Travailler avec UL/UD pour des distributions de tracts devant l'entreprise afin de prendre contact avec les salariés - Ce travail peut se faire notamment pour les élections professionnelles et la négociation du protocole préélectoral ... Donc travailler Adhésions à la CGT et Candidature aux élections
 - Travailler CGT autour du ROC (Revendicatif - Organisation - Communication) et notamment avec la fiche 10 des repères revendicatifs confédéraux : Dans ce cadre, examiner s'il y a lieu de faire converger leur convention collective vers la CCNT (Convention Collective Nationale des Télécommunications) ou travailler la convergence des droits sans la convergence des conventions collectives